



FRENCH DIVIDE

Guide du Participant 2025

L'Esprit de la French Divide

L'organisation rappelle qu'il s'agit avant tout d'une épreuve d'endurance, un BREVET, regroupant plusieurs types de vélos (vtt, cyclo-cross et gravel bike) et orchestrée dans un esprit de **"voyage sportif"** au long cours, de challenge personnel.

La loi française étant stricte, la FRENCH DIVIDE N'EST PAS UNE COURSE.

Pour éviter de tomber sous le coup de déclarations et autorisations impossibles à obtenir sur une telle distance :

- la French Divide est un brevet (aventure cycliste en autonomie complète) pour les membres de son association,
- chaque participant devra alors signer une adhésion à Lille VTT, club organisateur,
- le signataire deviendra de ce fait un adhérent de l'association organisatrice LILLE VTT jusqu'au 31/12/2025
- la cotisation de 10 euros est comprise dans les frais d'inscription,
- le nombre de participants est limité à 100 participants,
- aucun classement ne sera publié.

Documents obligatoires

Ces documents seront à nous fournir par mail :

- **Certificat d'Assurance de Responsabilité Civile.** Il suffit de faire une demande de justificatif à votre assureur, souvent la responsabilité civile est comprise dans votre assurance habitation. **L'assurance de votre licence ne peut fonctionner sur la French Divide**
- **Règlement signé**

Avant le départ

Les organisateurs seront là pour vous accueillir le jour même du départ à Strasbourg de 8h à 12h. Les heures de départ vous seront fournies ultérieurement.

Vérification de l'équipement obligatoire (casque, gilet haute visibilité, lumières)

Remise du pack participant : tracker, 4 piles AAA lithium, casquette nominative, goodies, patch, carte de brevet, sticker.

Le tracker Spot vous sera remis contre une caution (200 euros par chèque à l'ordre de Lille VTT ou espèces)

Vous pourrez également récupérer votre jersey pour ceux qui l'ont commandé ; aucun échange possible, alors faites bien attention à la taille car la marque taille petit.

Nous aurons quelques jerseys à vendre (stock limité)

Briefing

Cette année, un briefing aura lieu à 12h sur le lieu de départ.

Nous serons là pour répondre à toutes vos questions de dernières minutes.

Ce sera un rappel du règlement mais aussi une manière de se présenter.

Départ

Le départ se fera à Strasbourg.

Si vous désirez partir avec un autre participant, après votre heure de départ prévu, il ne tient qu'à vous de faire demi-tour après avoir franchi la ligne de départ.

ATTENTION : Vous devez vous présenter sur la grille de départ 15 min avant votre coup d'envoi.

Lieu du départ :

Cycle Manivelle, 4 rue de la coopérative, 67000 Strasbourg

Arrivée

Le village de Mendionde (64240) compte 800 habitants et nous accueille à nouveau pour l'arrivée de cette neuvième édition de la French Divide.

L'arrivée se fera au restaurant Etchebarne. www.restaurantetchebarne.fr

Il y a du wifi sur place et de la petite restauration à toute heure de la journée.

Le village n'a pas de camping officiel, mais vous aurez la possibilité de planter votre tente dans la pelouse près de l'école municipale.

Un point d'eau, toilettes et douches seront disponibles.

Infos pratiques sur le lieu d'arrivée :

- Mendionde : le village compte 2 restaurants mais pas de commerces.
- La Poste la plus proche : Hasparren 8 km
- Commerces à Hasparren 8 km
- Gare SNCF Cambo-les-Bains (trains régionaux) 15 km
- Gare de Bayonne (gare TGV) 33 km

Fête de clôture

Au moment où nous écrivons ce guide du participant, nous n'avons pas encore les modalités de la fête de clôture qui aura lieu le samedi 14 juin

Équipement obligatoire

- **1 vélo** en parfait état mécanique OBLIGATOIRE
- **1 sonnette** OBLIGATOIRE
- **1 sifflet** OBLIGATOIRE
- **1 tire tique** OBLIGATOIRE
- **1 GPS** pour le tracé OBLIGATOIRE
- **1 gilet haute visibilité conforme à la circulation de nuit à votre taille** OBLIGATOIRE

Une vérification aléatoire sera faite

Recommandations relatives à la circulation nocturne

Chaque participant est libre de rouler quand il le veut. La route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons de vous arrêter quelques heures durant la nuit.

Les équipements OBLIGATOIRES selon le CODE DE LA ROUTE FRANCAIS :

- éclairage à l'avant : 1 feu unique émettant une lumière blanche ou jaune (Art R195),

- éclairage à l'arrière : 1 feu rouge fixe (Art R195),
- **Sans ces derniers vous ne prendrez pas le départ de la FRENCH DIVIDE.**
- un ou plusieurs dispositifs réfléchissants de couleurs rouge visibles de l'arrière. Des catadioptrés sur les roues et les pédales (Art R196)

Note : Concernant les catadioptrés, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptrés de notre part avant le départ. Nous savons pertinemment qu'il n'est pas possible d'avoir des réflecteurs sur des pédales automatiques...

Les accessoires demandés et recommandés par L'ORGANISATION :

- 1 lampe frontale OBLIGATOIRE
- 1 gilet jaune OBLIGATOIRE à bandes réfléchissantes la nuit, facultatif en journée mais recommandé pour une question de visibilité surtout hors agglomération. (Il peut aussi être orange, rose, néon, soyez simplement visibles)
- vêtements, jambières et/ou chevillères réfléchissants. Les bandes réfléchissantes sont visibles à 300 mètres par un automobiliste roulant en feux de route.
- 1 feu rouge arrière supplémentaire alimenté sur piles. Le feu clignotant arrière ne figure pas dans les accessoires agréés mais peut apporter un plus dans la signalisation nocturne du cycliste isolé .
- **“La nuit il faut voir et être vu.”**

Port du casque obligatoire

Le port du casque est obligatoire sur la totalité de l'épreuve. Le participant contrevenant se fera exclure tout simplement.

Respect du code de la route

Les cyclistes circulant sur routes ouvertes s'engagent à respecter toutes les dispositions du Code de la Route et les éventuelles réglementations locales des départements et régions traversés.

En France, en dehors de toute signalisation, c'est la priorité à droite qui prévaut.

Signalement et sécurité

Les cyclistes devront :

- se signaler cordialement lors de croisement ou dépassement des autres usagers des sentiers et chemins (marcheurs par exemple).
- dépasser avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires.
- rouler sans mettre en cause leur sécurité et celle des autres usagers de la route.
- rester courtois avec les autres usagers et rester discret.
- ne pas prendre de risques inutiles.

Environnement

Nous invitons les participants à respecter les lieux qui les reçoivent ainsi que les abords des routes empruntées par la French Divide.

- **Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route.**
- Les participants pourront être tenus responsables des dégradations constatées et obtenir des pénalités.
- Il en va du confort de tous et de l'image des randonneurs cyclistes !
- Respecter la nature et les propriétés privées.

Pour info :

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire (tente ou pas).

Il est interdit de camper dans les lieux publics suivants :

- Forêts, bois et parcs classés comme « espaces boisés à conserver ».
- Routes et chemins.
- Bords de mer.
- A moins de 200 m d'un point de captage d'eau potable.
- Sites classés dans les « zones de protection du patrimoine de la nature et des sites ».
- A moins de 500 m d'un monument classé « historique ».
- Les préfectures ou communes peuvent également interdire des lieux publics de manière temporaire ou permanente. Ces interdictions sont généralement affichées en mairie ou signalées par des panneaux auprès des zones interdites.

Plus d'infos :

<https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : ne pas bivouaquer sur les pentes ou les sommets des volcans .

Tracé et points de contrôles (checkpoints)

Après s'être élancés de la ville de départ, les cyclistes doivent suivre la trace fournie et traverser chacune des villes inscrites au parcours de la FRENCH DIVIDE auquel ils ont pris part et faire tamponner leur brevet dans les établissements indiqués pour chacun des checkpoints mentionnés. Le dernier point de contrôle est celui de la ville d'arrivée.

- Les checkpoints peuvent être validés à tout moment, les heures d'ouvertures ne correspondent qu'à des heures de présence des organisateurs.

- Vous pourrez alors valider votre passage aux checkpoints par une photo, un ticket de carte bleue, une facture, etc.
- Des contrôles secrets pourront être implantés sans avis préalable.
- De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à vous porter assistance.
- Retrouvez le détail des checkpoints dans l'annexe 2 que vous recevrez 1 mois avant le départ.

Voici la procédure à adopter aux checkpoints :

- a) En présence des organisateurs vous devez montrer votre carnet de brevet pour le faire dater et tamponner.
- b) En dehors des heures et délais de présence des organisateurs faites tamponner votre brevet par un restaurant ou un commerce à proximité ou prenez une preuve de passage comme un ticket de caisse ou de CB.
- c) Si vous arrivez la nuit, et que tout est fermé aux checkpoints, un selfie peut valider votre passage

Il est possible de quitter la trace mais vous devez la rejoindre à l'endroit où vous l'avez quittée.

Camping le long du parcours

Tout le long du parcours, il y a des campings.

Si vous comptez vous y arrêter, veuillez à y arriver aux heures d'ouverture de l'accueil

L'utilisation d'un camping sans y être enregistrée à l'accueil est interdite.

Cette information y a été ajoutée cette année, car nous avons eu pas mal de plaintes de la part de campings.

En cas d'arrivée dans un camping après 20h, vous devrez demander/garder une preuve de votre enregistrement. A défaut, vous pourrez recevoir une pénalité de 12h.

N'oubliez pas que vous représentez, en temps que participants, la French Divide, mais aussi les voyageurs à vélo en général.

Vos agissements auront des conséquences pour les personnes qui passeront après vous. Nous avons, par le passé, déjà dû modifier le parcours pour éviter certains campings.

Autonomie

Le principe retenu est celui de l'autonomie complète à commencer par l'alimentation et les boissons emportées et/ou achetées dans les commerces rencontrés sur le parcours.

Chaque cycliste doit également disposer des équipements nécessaires afin de faire face aux conditions météorologiques susceptibles d'être rencontrées ainsi qu'aux éventuels incidents (crevaisons, bris de chaîne, chutes...)

Chaque cycliste est **AUTONOME** quant à :

- son vélo, son état de fonctionnement pour un usage d'endurance sur route et chemins, sa maintenance et sa protection (y compris contre le vol), avant, pendant et à l'issue de l'évènement
- son alimentation et ses boissons pour et pendant toute la durée de l'évènement
- la gestion de son itinéraire, de sa progression, sa gestion du sommeil et par extension sa sécurité

Concernant le ravitaillement, attention aux dimanches et jours fériés. Beaucoup de commerces risquent d'être fermés ces jours-là.

- Est-ce que l'envoi de matériel peut-être anticipé chez des amis ou un bureau de Poste ?

> Non. Et si vous habitez non loin du tracé, il est évident qu'il n'est pas toléré de repasser par chez vous après le départ de l'épreuve. L'envoi de matériel en Poste sur le parcours est également interdit car ceci avantagerait les français par rapport aux étrangers.

Peut-on envoyer un paquet sur le lieu d'arrivée ?

> Oui mais nous ne gérons pas la logistique. Vous pouvez envoyer un colis en Poste restante au bureau de poste le plus proche à Hasparren.

- Peut-on être hébergé et nourri gratuitement ou chez des personnes rencontrées ?

> Du moment que vous ne connaissez pas les personnes avant le départ de l'évènement et que rien n'a été organisé en amont. Vous avez le droit de loger et manger chez l'habitant rencontré durant l'épreuve.

Attention, cette aide est tolérée. Elle doit vous être proposée et NON demandé ou suggéré!!!!

- Est-ce qu'aller à l'hôtel/auberge/gîte est possible ? Et avec une réservation ?

Les hôtels, auberges et gîtes sont autorisés car ce sont des commerces que vous rencontrerez sur le chemin. Toute réservation avant le départ de l'épreuve est interdite. Une fois le départ donné, vous êtes libres de réserver dans n'importe quel lieu. Attention, c'est à vous de faire la réservation, et non l'un de vos proches

- Je croise un chien errant que faire ?

Vous pouvez accélérer pour le semer ou descendre de votre vélo pour continuer à pied et utiliser votre vélo comme bouclier.

- Et si jamais je me fais mordre par ce chien que faire ?

Vous êtes en autonomie totale, nous ne viendrons pas à votre secours. En cas de chien errant, trouvez le propriétaire afin de vérifier le certificat de vaccination contre la rage. Dans tous les cas, faites soigner votre morsure par un personnel médical.

- A part les chiens, y a t'il d'autres animaux dangereux en France ?

Oui, il faut tout de même éviter de bivouaquer sur des chemins de sangliers. En forêt, il y a également des tiques. Un insecte qui une fois accroché vous pompera un peu de sang. Il faut l'enlever avec une pince spécifique. Le risque est de contracter la maladie de Lyme. Il y

a également des vipères, mais personnellement, je n'en ai vu qu'une seule fois... et elle se sauvait.

- Où trouver de l'eau ?

La loi française impose d'afficher un panneau "non potable" à tous les points d'eau où elle n'est pas potable. S'il n'y a pas de panneau c'est qu'elle est potable. Vous trouverez facilement de l'eau potable dans les cimetières.

Autres assistances

Les véhicules d'assistances sont **INTERDITS**. Comme toutes les autres assistances . Vous ne pouvez pas demander de l'aide non plus sur les réseaux sociaux. Et vous ne pouvez pas demander de l'aide aux autres participants!

Echanges

La seule aide entre participants autorisée est morale. Un bidon, ou une rustine ne peuvent donc être échangés.

Peloton

Le drafting est interdit. Respectez une distance de 10m entre chaque participant

Difficulté physique

- Maîtrisez votre vitesse en toutes circonstances.
- Adaptez un kilométrage journalier en fonction de vos capacités physiques.
- Tout cycliste qui serait conduit à doubler/rencontrer un autre cycliste victime d'une difficulté physique ou d'un incident/accident grave doit lui porter assistance.
- Numéro d'appel des secours en cas d'accident corporel : 112

100% vélo

L'intégralité de l'itinéraire entre la ville de départ et la ville d'arrivée doit être parcourue à vélo, aux seules forces des jambes, du cœur et du mental. Le convoyage partiel en voiture, en car, en train, en bateau, jet privé ou tout autre moyen de transport est interdit.

Carte de brevet

La carte de brevet vous sera remise avant le départ de l'épreuve. Vous devez l'avoir en permanence sur vous. Vous devez faire tamponner votre carte personnellement à chaque contrôle officiel ou secret. La perte de la carte de brevet, l'absence d'un seul visa de contrôle fixe ou secret, un visa de contrôle irrégulier ou incomplet entraînera la non homologation du brevet.

Le carnet de route mesure 10x10.5 cm. Vous pourrez facilement le glisser dans votre passeport.

LA CASE : self-supported approved

Cette case sera cochée si vous avez respecté l'intégralité du règlement.

Si vous n'avez pas respecté l'une des règles, ce sera à vous de nous le dire, sur le principe du "gentleman rider".

Par exemple, si vous avez emprunté une pompe, ou demandé de l'eau à des locaux, vous ne serez pas "Self-Supported"

Nous ne sommes pas là pour faire la police.

Tracker

Nous utilisons les trackers de chez SPOT.

Nous fournissons avec le tracker un lot de 4 piles lithium neuves. Cependant l'autonomie a une durée d'environ 8 jours. Si besoin, les équipes de bénévoles auront des piles à disposition au tarif de 10 euros les 4.

Remise du tracker :

- Il vous sera remis lors du contrôle de départ.
- Une caution de 200 euros vous sera demandée au départ de la course pour le tracker.
- Votre chèque ne sera pas encaissé et vous sera rendu lorsque nous récupérerons le tracker.
- Le paiement de la caution par espèces est possible.

Suivi :

- Les cyclistes doivent porter le tracker pendant toute la durée de l'épreuve.
- Il y aura une vue d'ensemble des trackers de tous les participants et chaque cycliste aura également sa page personnelle à partager avec son entourage.
- Vos amis et famille vont certainement scruter vos mouvements alors préparez-les au fait de ne pas paniquer s'ils voient que vous n'avancez plus. Il arrive de perdre le signal temporairement dans certaines sections du tracé, ou encore que le capteur ait un problème de batterie.

Restitution et caution :

- Ce tracker devra être restitué à l'organisation à l'arrivée.

- La perte du tracker entraînera une exclusion de l'épreuve.
- Si vous arrivez après la fermeture du dernier checkpoint dans la ville d'arrivée ou en cas d'abandon, vous devrez renvoyer, à vos frais, le tracker à l'organisation **avant le 16 juin 2025** à l'adresse suivante : BECUWE Gauthier, 17 allée Chantecler 59650 Villeneuve d'Ascq
- En cas de retard, **20 euros par jour seront retenus sur votre caution.**

Validation

La French Divide n'est pas une course mais un brevet. Il n'y aura pas de publication de classement.

Pour la validation du Brevet French Divide, l'organisation pourra demander au participant les fichiers GPS du parcours pour contrôler son passage sur l'intégralité de la trace. Les fichiers seront testés via Strava par des Segments privés et ne seront pas publiés.

Homologation, abandon

- Le participant qui abandonne doit le signaler à l'organisation dans les meilleurs délais.
- Si au bout de 48h nous remarquons que votre position ne change pas sur la trace et que nous n'avons aucune nouvelle de vous (ou de votre famille qui en aurait de vous), vous serez automatiquement exclu de l'épreuve.
- Si un participant quitte le parcours pour rejoindre l'arrivée au plus vite, il sera exclu du brevet. Le participant pourra signaler à l'organisation à partir de quel point kilométrique il aura quitté le parcours. Le participant ne pourra plus valider les checkpoints suivants et le brevet.
- Si un participant arrive en dehors des heures d'ouverture des checkpoints ou à l'arrivée, une preuve de passage sera demandée (ticket de CB, selfie, etc).
- En cas d'abandon, vous devrez renvoyer, à vos frais, le tracker à l'organisation avant le 16 juin 2025 à l'adresse suivante: BECUWE Gauthier, 17 allée Chantecler 59650 Villeneuve d'Ascq. Cf: le paragraphe restitution et caution tracker.
- En cas d'abandon contactez rapidement Samuel Becuwe au +33(0)7 69 92 07 80

Si abandon mais envie de nous rejoindre à l'arrivée:

Nous prévenir de votre décision et de la ville d'abandon et venez nous rejoindre par vos propres moyens.

Une fois l'abandon déclaré, vous ne ferez plus partie de l'épreuve. Votre tracker restera actif, mais la couleur changera sur le suivi.

Pénalisations - Réclamations

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription à la French Divide et de disqualifier un participant en cas de faute grave.

Une seule infraction ne vous permettra pas de valider la case de votre brevet: self-supported approved

Les infractions au règlement seront pénalisées suivant le barème ci-dessous :

BARÈME DES PÉNALISATIONS	
Dépassement / croisement d'un randonneur de façon dangereuse	1 h
Absence d'éclairage de nuit, ou par manque de visibilité	1 h
Non respect du code de la route - Téléphone portable en roulant	1 h
Drafting/km	1 h
Assistance sur le parcours par un proche	DNL
Non respect de l'environnement	DNL
Absence ou port masqué d'un vêtement de haute visibilité de nuit	2 h
Raccourci par rapport à la route imposée (par km)	1 h
Détour pour éviter un chemin (par km)	1 h
Incorrection du participant envers les bénévoles de la French Divide	DNL
Aide apportée sur la route, ou dans les villes contrôles, non conforme au règlement	5 h

- Dans la mesure du possible, les pénalisations sont signifiées au participant et inscrites sur la carte de brevet, soit immédiatement, soit au checkpoint suivant, et sont appliquées exclusivement sur le temps total effectué.
- En cas de nouvelles infractions, les pénalités se cumulent.
- Aucun arrêt dû aux pénalisations ne sera appliqué en cours d'épreuve.
- Il est expressément indiqué que les French dividers participant à l'épreuve sous leur propre et exclusive responsabilité.
- Tout participant cédant son carnet de route à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de la randonnée.
- au delà de 24h de pénalité, c'est la disqualification (exemple: 25km hors parcours)

Strava Club

Nous avons créé un club sur Strava pour tous les participants à la French Divide :

French Divide (official)

<https://www.strava.com/clubs/frenchdivide>

Rejoignez-nous :)

Contact

Par e-mail sur frenchdivide@gmail.com

Téléphone d'urgence : Samuel Becuwe au +33 (0)7 69 92 07 80